

République du Dahomey
PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

PORTO NOVO le 10 NOVEMBRE 1960.

Cabinet du Premier Ministre

D E C R E T

n° 323 /PCM/Cab

LE CHEF DE L'ETAT, PREMIER MINISTRE

Sommaire

Nomination des Adminis-
trateurs de la B.C.E.A.O.

10 Novembre 1960
1388 SGCM

VU la Constitution de la République du Dahomey, notamment en ses articles 10 et 11;

VU l'Ordonnance n° 59-49I du Président de la République Française, Président de la Communauté, relative au régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

Article 1er.— M. APITHY, Sourou-Migan, Ministre des Finances, de l'Econo-
et du Plan, est nommé Administrateur titulaire pour représenter la Républi-
que du Dahomey au Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2.— M. Christian VIEYRA, Directeur de Cabinet du Premier Ministre
est nommé Administrateur suppléant.

Article 3.— Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera .

Hubert MAGA .-

APPLIICATIONS :

PCM 15- Ministères 11- BCEAO 3-
Envo Extr. Intéressés. SGCM. 4